

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 JUIN 2012**

**Délibération**  
**n° 2012.06.115**

**Convention pour  
l'utilisation du réseau  
d'eaux usées  
domestiques du  
GrandAngoulême par  
les usagers de la  
commune de  
Champniers.**

**LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, André BONICHON à Guy ETIENNE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Christophe CHOPINET à Maurice HARDY, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Jacques PERSYN à Francis LAURENT, Alain PIAUD à Jean-Pierre GRAND, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Anissa EL MESSOUDI, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADE, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Patrick BOUTON

**Excusé(s) représenté(s)** :

Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.06.115**

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX  
USÉES**

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONVENTION POUR L'UTILISATION DU RESEAU D'EAUX USEES DOMESTIQUES DU  
GRANDANGOULEME PAR LES USAGERS DE LA COMMUNE DE CHAMPNIERS.**

Par délibération n° 25 du 10 mars 1997, le district du GrandAngoulême a approuvé une convention tripartite passée avec la commune de Champniers et la société Véolia Eau, relative à l'utilisation du réseau d'eaux usées domestiques de la communauté d'agglomération par les propriétaires des immeubles riverains situés sur la commune de Champniers.

Suite au transfert de la compétence « Assainissement Collectif » de la commune de Champniers à la communauté de communes Braconne Charente un avenant n°1 a signé le 22 juin 2010, qui arrive à échéance le 16 avril 2012.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention tripartite qui reprend l'ensemble des dispositions, dont les principales sont les suivantes :

- le GrandAngoulême s'engage à recevoir, à transporter et à traiter les eaux usées domestiques en provenance d'immeubles situés sur la commune de Champniers et riverains :
  - de la route départementale n° 57 (route de Ruelle),
  - de la route départementale n° 910,
  - du chemin rural n° 23 (Les Savis) sur la commune de Gond Pontouvre et de la voie communale n° 325 sur la commune de Champniers,
  - de la route départementale n° 12 (route d'Agris) section côté Gond Pontouvre
  - du secteur de la Vallade ayant accès à la RD 57.
- le GrandAngoulême s'engage à assurer l'entretien et de débouchage de la partie publique des branchements individuels des immeubles directement raccordés sur le réseau du GrandAngoulême.
- le GrandAngoulême facturera la redevance d'assainissement directement auprès de la communauté de communes Braconne Charente.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 3 avril 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la nouvelle convention tripartite entre la communauté de communes Braconne Charente, la Société Véolia Eau et le GrandAngoulême pour l'utilisation du réseau d'eaux usées domestiques du GrandAngoulême par des usagers de la commune de Champniers.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>13 juin 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>13 juin 2012</b>